

**Aux personnes et entreprises
affiliées à la Caisse de prévoyance
de la construction**

Genève, le 23 février 2022
PRU/JD/50.001/253423

Séance d'information sur le 2^{ème} pilier

Madame, Monsieur et chers Collègues,

Suite au grand succès des séances d'information, début 2020, organisées notre Fondation LPP (la « Caisse de prévoyance de la construction - CPC »), le Conseil de Fondation de la CPC a décidé de réitérer les séances d'information pour les patrons et les employés. Ainsi, plusieurs séances d'information et d'échanges de questions/réponses sont prévues, selon l'agenda suivant :

- ◆ Séances réservées aux patrons (indépendants ou employeurs) :
 - ❖ Lundi 07 mars 2022, de 18h00 à 19h30
 - ❖ Mercredi 09 mars 2022 de 18h00 à 19h30

- ◆ Séances pour les employés (des entreprises affiliées) :
 - ❖ Jeudi 17 mars 2022, de 18h00 à 19h30
 - ❖ Lundi 21 mars 2022, de 18h00 à 19h30

Les séances auront lieu dans le bâtiment administratif du CAM, Centre Artisanal des Moulières, route des Moulières 10, 1242 Satigny.

Les sujets ci-dessous y seront notamment traités :

1. Bref aperçu : comment fonctionne la prévoyance professionnelle LPP ?
2. Retraite : rente ou capital à choisir ? Quelle coordination avec les fondations de retraite anticipée FAR/RESOR/RAMB ?
3. Que se passe-t-il en cas d'invalidité ou de décès avant la retraite, quelles en sont les conséquences ?
4. Comment utiliser son capital LPP pour accéder à la propriété immobilière ? Comment l'utiliser pour se mettre à son compte ?
5. Que se passe-t-il en cas de départ définitif à l'étranger ?
6. Apports et rachats : comment ça marche et à quoi ça sert ? Quel impact sur les impôts ?
7. Questions et réponses

Nous vous laissons le soin de transmettre cette annonce à vos employés qui pourraient être intéressés afin qu'ils puissent également s'inscrire.

Pour des questions d'organisation, nous vous saurions gré de bien vouloir vous inscrire, au moyen du bulletin ci-joint, **d'ici le mercredi 02 mars 2022.**

- par mail à : info@fondation-cpc.ch
- par fax au : 022 817 13 14
- par courrier : rue de la Rôtisserie 8 – 1204 Genève

ATTENTION : inscription obligatoire avec les délais indiqués sur le bulletin ci-joint.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur et chers Collègues, nos meilleures salutations.

Peter Rupf
Administrateur

BULLETIN RÉPONSE

Inscription à la séance d'information sur le 2^{ème} pilier (LPP)

Délai au mercredi 02 mars 2022

Au CAM, Centre Artisanal des Moulières, route des Moulières 10, 1242 Satigny.

❖ **Séances pour les patrons (indépendants / employeurs)**

	Je m'inscris	Possible également
Lundi 07 mars 2022		
Mercredi 09 mars 2022		

❖ **Séances pour les employés**

	Je m'inscris	Possible également
Jeudi 17 mars 2022		
Lundi 21 mars 2022		

N.B. S'il n'y a pas assez d'inscriptions pour une date, nous regrouperons les participants pour une seule séance. Nous vous saurions donc gré de bien vouloir nous informer si l'autre date proposée pourrait vous convenir aussi.

Nom de l'entreprise : _____

Nom du participant :

1) _____ Employeur Employé

2) _____ Employeur Employé

3) _____ Employeur Employé

Pour d'éventuelles communications : email : _____

Portable : _____